Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/04/2018



## **DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES** ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU **GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS** 

Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018

Délibération n°: 2018.008

Page 1 sur 2

## Objet: Vote du budget primitif 2018

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Ti	tulaires	Suppléants	Mem
Communauté de commu	nes du Briançonnais - 5 Voix	eyroD a la Conyre	1009
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de commun	nes du Guillestrois Queyras – 4	voix	
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de commun	nes du Pays des Ecrins -2 voix	o les inne, mois el an susdits	ràdllàh se set i
	Consoil syndical	h sanita Adliah sah arteras na am	and the state of
7.82 F. S.	6. 1		

#### Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras entériné par l'arrêté du 08 juillet 2015.

Le débat d'orientation budgétaire en date du 7 février 2018

### **CONSIDERANT:**

La reprise des résultats du compte administratif 2017 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2018. Que le budget s'équilibre en dépenses et en recette :

Section d'exploitation dépenses : 473 311,22 euros

Section d'exploitation recettes : 473 311,22 euros





Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/04/2018



## **DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES** ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU **GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS** 

Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018

Délibération n°: 2018.008

Page 2 sur 2

# Objet : Vote du budget primitif 2018

Section d'investissement dépenses : 425 722,58 euros

Section d'investissement recettes : 425 722,58 euros

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:**

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nomb	re de suffrages expri	més		8 daines	
Pour	8	Contre	connto : s Ver	Abstention	Stus 0 m

### LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte le budget primitif 2018 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras;

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information ; Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président, Pierre LEROY





